

L'Europe ne sera pas le Petit Poucet de Netflix

MÉDIAS Le site de VOD développe de plus en plus de séries européennes

- Les séries européennes sont en petit nombre sur les sites de VOD.
- Mais les choses tendent à changer.
- Netflix doit faire face à un quota européen.

Ceux qui ont Netflix l'auront remarqué, le catalogue est surtout américain. Peu de séries européennes, encore moins de séries belges. Où sont les « Derrick » d'antan ? Les créations AB Production du type « Hélène et les garçons » ? Plus sérieusement, le pourcentage de nouveautés *made in Europe* (« La Trêve » ou « De 16 » chez nous, « Le Bureau des Légendes », « Les Revenants » ou « The Last Panthers ») se résume à peu de chagrin. Netflix et la VOD en général sont le royaume de l'Oncle Sam et de la mondialisation anglo-saxonne.

Mais ceux qui ont Netflix auront aussi remarqué que les choses évoluent. Et plutôt à grands pas. Comme l'annonçait fièrement son chef des contenus, Ted Sarandos, à Berlin en mars dernier : « *La langue n'est plus une barrière. Peu importe leur origine, ces séries peuvent avoir une résonance auprès du public à travers le monde entier. Plus de la moitié des spectateurs qui ont regardé l'ensemble des programmes européens disponibles sur Netflix l'année dernière n'étaient pas européens.* »

Netflix s'est effectivement lancée dans la production de séries européennes « *pour mieux s'implanter dans les pays et faire face à la défiance des chaînes de télé traditionnelles*, explique encore Ted Sarandos, *Netflix multiplie*

les partenariats avec les networks déjà en vue sur place ». C'est que défiance il y a, entre chaînes traditionnelles et Netflix. Même si les chaînes linéaires ne se comparent pas à la VOD, estimant qu'il s'agit d'un créneau différent, et même si chacun trouve pour l'instant un terrain d'entente, Netflix, son chiffre d'affaires gigantesque et sa politique impérialiste pourraient très rapidement venir

marcher sur les plates-bandes des chaînes traditionnelles en s'imposant comme producteur et diffuseur de séries télé en Europe.

Ces derniers mois, Netflix a passé la cinquième, produisant ses propres séries en France, en Allemagne, en Italie, dans tous les grands pays d'Europe. Comme le disait fièrement son CEO Reed Hastings à Berlin : « *Depuis 2012, Netflix a investi plus de 1,75 milliard de dollars dans les productions européennes. Et ce n'est qu'un début. Nous allons continuer.* »

« Strong and stable »

Il y a eu « The Crown » en Angleterre, l'accident devenu culte un peu malgré lui « Marseille » en France, « Las chicas del cable » en Espagne, « Lilyhammer » en Norvège. Ces séries seront bientôt suivies par le thriller allemand « Dark », « Suburra », coproduction avec la RAI sur la mafia italienne, « The Spy » en France avec Canal+, ou encore deux superproductions britanniques avec la BBC : « Troy : The Fall of the City » et « Black Earth Rising ».

C'est que le public européen vaut un tiers de l'audience mondiale de Netflix, qui est présente dans vingt pays du Vieux Continent (la Grèce et la Roumanie s'ajoutent à la liste avant la fin

de l'année) : « *Ce que les gens veulent, ce sont de bonnes histoires*, nous expliquait Ted Sarandos il y a un an. *Peu importe si elles viennent des Etats-Unis ou d'ailleurs.* »

Voilà pourquoi Netflix s'implante en Europe. Mais il y a une autre raison bien plus terre-à-terre. La directive européenne Services de médias audiovisuels (SMA) veut imposer un quota de 30 % de séries *made in Europe* dans les catalogues de VOD (Netflix, mais aussi Amazon, iTunes... – le quota initial voulu par la Commission européenne

était de 20 %). L'Europe entend aussi imposer aux services de VOD internationaux (et pour la plupart américains) une participation financière dans les Etats qui demandent une contribution de la part des opérateurs, comme la France ou la Belgique.

Selon une étude de l'Observatoire européen de l'audiovisuel, plus de 30 % des séries aujourd'hui disponibles sur Netflix sont européennes. Le géant de la VOD atteint donc déjà le quota voulu par la Commission. Mais ce catalogue va et vient, selon la durée du droit de diffusion et, de plus, ce chiffre est atteint surtout grâce à une majorité de titres britanniques. Lesquels n'entreteront plus en compte à la fin des négociations sur le Brexit. En produisant ses propres séries européennes, Netflix s'assure donc un quota, comme le dirait Theresa May, « *strong and stable* ». De quoi s'implanter en Europe dans la durée. Et changer le paysage audiovisuel du Vieux Continent ? ■

DIDIER ZACHARIE

PRODUCTION

Plus de fictions françaises

Netflix a annoncé des investissements en hausse dans la production de fictions européennes mais ne précise pas les sommes qu'elle mettra sur la table selon les différents pays.

Aucun projet en lien avec la Belgique francophone n'est par ailleurs d'actualité.

Netflix travaille par contre avec la France. Dans les prochains mois, on pourra découvrir la seconde saison de « Marseille », toujours avec Gérard Depardieu et Benoît Magimel au casting.

Très mal reçue par la critique chez nous, elle a bien fonctionné à l'étranger, selon Netflix, qui ne communique jamais le détail des audiences de ses shows.

En plus de « Marseille » qui aurait coûté entre 6,4 et 8 millions d'euros au géant de la vidéo à la demande américain, les utilisateurs découvriront prochainement « Osmosis ». Il s'agit d'une web-série créée pour Arte en 2015 qui sera développée en huit épisodes de 52 minutes.

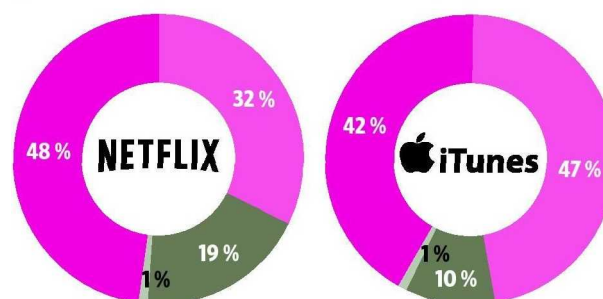
L'histoire se focalisera sur « *un site de rencontres à réalité augmentée* » qui « *garantit à chacun de trouver l'âme sœur grâce à un puissant algorithme* ». Aux manettes, on retrouve Audrey Fouché, scénariste de la série phare de Canal+, « Les Revenants ».

En cherchant bien, on trouve aussi des séries françaises de qualité déjà vues à la télévision dans le catalogue de Netflix comme « Dix pour cent », « Au service de la France » produit par Arte en 2015, ou encore l'irrésistible « P'tit Quinquin ».

MAXIME BIERMÉ

Part des séries européennes sur Netflix et iTunes

■ Etats-Unis ■ EU 28 ■ Autre international ■ Europe hors des 28



LE SOIR - 05.07.17 Source: Observatoire européen de l'audiovisuel

séries belges « Aucun intérêt de diffuser sur Netflix »

ENTRETIEN

Anthony Rey a créé Hélicotrone, une société de production de courts et longs métrages, fictions et documentaires, en 2002. Forte d'un groupe de réalisateurs créatifs, elle a notamment produit avec la RTBF la série « La Trêve ». Il nous explique le trajet d'une série télé, de la production à la diffusion.

Quel est le rôle d'un producteur ?

C'est celui de porter et mener à bien un projet. Pour le cas de « La Trêve », il s'agissait d'un appel à projets lancé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la RTBF aux producteurs indépendants. La RTBF est coproductrice et diffuseur. Mon rôle en tant que producteur indépendant consiste en un suivi artistique, financier et logistique.

La RTBF a le droit de diffusion sur le territoire belge. Qu'en est-il de la diffusion à l'international ?

C'est le rôle du producteur indépendant, toujours en collaboration avec la RTBF, de trouver un vendeur à l'international. On planifie avec la RTBF une stratégie de vente et ensuite, c'est le vendeur qui a la série en main. On travaille avec Federation Entertainment qui est notamment le vendeur à l'international du « Bureau des Légendes » ou « Marseille ». « La Trêve » a d'abord été vendue à France 2, puis à l'RTS en Suisse et à la VRT en Flandre. Ensuite, Netflix pour les pays anglo-saxons, la Scandinavie et l'Europe de l'Est.

Pourriez-vous vendre « La Trêve » à Netflix Belgique ?

Non, pas tant que la RTBF a les droits de

diffusion.

Ne préféreriez-vous pas voir « La Trêve » disponible sur Netflix en Belgique ? Cela permettrait plus de visibilité à la série.

Pas du tout. Aujourd'hui, une diffusion en prime sur une chaîne nationale, c'est la meilleure visibilité qu'on puisse avoir. La série est toujours disponible en VOD sur la RTBF, en DVD dans les commerces. En Belgique, si on veut voir « La Trêve », on le peut facilement. Netflix nous permet d'être visibles dans des pays où on ne pourrait pas avoir ce genre de diffusion, c'est-à-dire sur une chaîne linéaire nationale. Une chaîne linéaire américaine n'achèterait jamais une série belge, tandis que Netflix est en demande de ce genre de produits.

Donc, pour une série belge qui jouit d'une bonne visibilité, il n'y a aucun intérêt de la mettre sur Netflix en Belgique ?

Aucun. D'autant qu'à l'heure actuelle, c'est comme ça qu'on finance nos projets. Le coproducteur demande une exclusivité de diffusion sur une période et un territoire, et en échange, il aide à financer la série.

Netflix commence à développer des séries en Europe. Est-ce un concurrent ou un partenaire ?

De notre point de vue, c'est un partenaire, parce que c'est un moyen de diffusion supplémentaire. Ils commencent à produire des séries en France, en Allemagne au même titre que ce que fait la RTBF avec nous. En Belgique, je pense que le marché est trop petit pour qu'ils viennent investir. Mais s'ils viennent produire en Belgique, ils auront l'exclusivité de diffusion, ce sera un concurrent pour la RTBF. Pour nous, au contraire, ce sera une diversité de financement pour nos projets, on aura le choix entre Netflix et la RTBF. ■

Propos recueillis par
D.Z.